

Canadian and Cuban representatives met in Ottawa on March 25 and 26, 1977 to discuss their future cooperation in the field of fisheries.

The Cuban Delegation was led by Mr. Enrique Oltuski, Deputy Minister of Fisheries of the Republic of Cuba. The Canadian Delegation was led by Mr. L.H.J. Legault, Director General, International Directorate, Fisheries and Marine Service, Department of Fisheries and the Environment.

The meeting followed the understanding reached between Prime Minister Trudeau and President Castro in Havana on January 30, 1976, on the negotiation of a bilateral fisheries agreement.

The two sides put forward proposals as the possible basis for an agreement on the terms and conditions that would govern continued fishing by Cuban vessels in areas under Canadian jurisdiction. On the basis of these proposals they agreed on the terms of an agreement which, if approved by both governments, would permit Cuban vessels to fish in the area concerned, under Canadian authority and control, for resources surplus to Canadian requirements.

The proposed agreement will now be submitted to the approval of the two Governments.

* * * * *

Des représentants du Gouvernement canadien et cubain se sont réunis à Ottawa les 25 et 26 mars 1977 afin de discuter de leur coopération future en matière de pêche.

La délégation cubaine était dirigée par Monsieur Enrique Oltuski, Sous-Ministre des pêches de la République de Cuba. Monsieur L.H. Legault, Directeur général de la Direction internationale du Service des Pêches et de la Mer, Ministère des pêches et de l'environnement, présidait la délégation canadienne.

La réunion fait suite à l'entente intervenue entre le Premier Ministre Trudeau et le Président Castro le 30 janvier 1976 à La Havane sur la question de négocier un accord bilatéral en matière de pêche.

Les deux délégations mirent de l'avant des propositions comme base possible d'un accord sur les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des navires cubains dans les régions sous juridiction canadienne. Sur la base de ces propositions, les deux parties se sont entendues sur les dispositions d'un accord qui, s'il est approuvé par les deux Gouvernements, permettra aux navires cubains sous l'autorité canadienne et conformément aux règlements du Canada, de pêcher dans la région en question une partie du surplus des ressources nécessaires aux besoins canadiens.

L'accord proposé sera maintenant soumis à l'approbation des deux Gouvernements.